

Concours d'entrée à l'École du personnel paramédical des armées (EPPA)

—
Session 2025

RAPPORT DU JURY

Données chiffrées globales

Les inscriptions au concours étaient ouvertes du 04/11/2024 au 31/01/2025 par le biais de l'application CYCLADES, accessible via le site internet des Ecoles militaires de Santé de Lyon-Bron.

Au 31 janvier 2025, 1482 candidats s'étaient inscrits au concours avec un taux de féminisation de 73%.

On note une sur-représentation des candidats originaires des régions parisienne et lyonnaise, suivi par les candidats originaires du sud-est et du sud-ouest de l'hexagone. Les candidats hors-hexagone étaient moins nombreux en 2025 qu'en 2024 (65 en 2025 contre 87 en 2024).

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 04 mars 2025. Sur les 1482 candidats ayant déposé un dossier au 31/01/2025, 1392 candidats ont été convoqués (les autres s'étant désistés), et 983 candidats se sont présentés aux épreuves.

Le taux d'absentéisme représente environ 30% sur l'ensemble des centres d'examen.

A l'issue de la réunion d'admissibilité du 23 avril 2025 et au regard des résultats des épreuves écrites, le jury a déterminé le seuil d'admissibilité à 90/180 points, le nombre de points le plus élevé étant de 160/180, toutes catégories confondues.

Le nombre de candidats retenus à l'issue des délibérations était de 407 (159 hommes et 248 femmes).

Les épreuves d'admission se sont déroulées :

- du 02 juin au 05 juin et du 10 au 13 juin 2025 sur le site des écoles militaires de santé de Lyon-Bron ;
- les 26 mai 2025 pour les épreuves de sport du centre d'examen de la Réunion (2 candidats).

Le nombre de candidats présents/absents est le suivant :

- 302 candidats présents ;

- 105 candidats absents.

Cela représente un taux d'absentéisme de 25.8 %

Au total, le nombre de candidats retenus à l'issue des délibérations est de :

- 134 sur liste principale dont 3 candidats IFSI et 106 candidats civils ;

- 74 sur liste complémentaire dont 6 candidats IFSI et 47 candidats civils ;

Les lauréats de la liste principale ont été convoqués pour incorporer l'EPPA le 22 juillet 2025.

A l'issue de la phase d'incorporation, 134 candidats ont intégré l'EPPA. Le dernier candidat de la liste complémentaire sollicité est 31^{ème} au rang de classement. 10 candidats appelés ont préféré renoncer au bénéfice du concours.

Données par épreuves et recommandations à l'attention des candidats

Epreuves d'admissibilité :

1/ Rédaction de français :

Cette épreuve consiste en une rédaction et des réponses à des questions portant sur un texte relevant du domaine sanitaire et social, d'une durée de 2 heures et affectée d'un coefficient 5.

Question 1 :

Compte tenu de la facilité de la question, nous avons été exigeants sur la précision des termes "dangers" ou "risques sur la santé" plutôt qu'"effets indésirables". Nous avons également été vigilants sur la formulation et la concision de la réponse, car il n'était pas demandé de faire un résumé, même court, du texte.

Question 2 :

Il était demandé de dégager les idées principales du texte qui étaient au nombre de six. Pour obtenir les 6 points, il était attendu au moins cinq idées (sur les six proposées) de manière claire, concise et reformulée. Le seul recopiage d'une partie du texte a été pénalisé.

Question 3 :

Il s'agissait de bien lire et comprendre le sujet qui ne portait pas seulement sur les compléments alimentaires. Il fallait repérer les 3 temps du sujet : injonctions à la performance, effets négatifs et manières d'atténuer la pression.

2 points ont été accordés pour la compréhension du sujet, 2 points pour l'analyse des injonctions, 2 points pour les effets négatifs, 2 points pour les solutions et 1 point pour la formulation/structuration. Les candidats s'appuyant sur des exemples dans et en dehors du sport ont été valorisés.

Orthographe-Syntaxe :

Les 3 points étaient accordés quand il y avait peu de fautes d'orthographe et de syntaxe (pas plus de 3 ou 4 fautes pour une copie de taille moyenne), mais cela était à moduler en fonction de la longueur de la copie. Les copies lisibles, bien présentées et respectant les consignes ont été valorisées.

2/ Epreuve écrite de mathématiques :

Conformément aux consignes données sur le sujet, la grille de notation appliquée pour toutes les questions, a été la suivante :

- Si le raisonnement, les calculs et le résultat sont corrects = totalité des points.
- Si le raisonnement est correct mais le calcul faux = moitié des points.
- S'il n'y a que le raisonnement seul = moitié des points.
- S'il n'y a que le résultat correct sans raisonnement apparent = moitié des points.

Tous les correcteurs se sont donc appuyés sur cette grille pour leur correction.

Les questions sont homogènes dans le niveau de difficulté. En revanche, on observe une grande hétérogénéité dans les résultats. Pour certains, les bases ne sont absolument pas acquises et le raisonnement est laborieux voire obscur. De nombreuses réponses sont simplement incohérentes.

Beaucoup d'erreurs de calcul simples (addition, multiplication) y compris chez les candidats obtenant une note supérieure à la note éliminatoire.

La consigne demandant de faire apparaître le raisonnement n'est pas systématiquement respectée.

Epreuves d'admission :

1/ Épreuves sportives :

Les candidats arrivent aux épreuves sportives en bonne condition et ont tous pris connaissance des vidéos explicatives mises en ligne sur le site internet de l'école. Ceci leur permet d'adapter leur préparation en amont.

Il est surprenant parfois de constater des très bonnes prestations sur le 100m nage libre suivies par un échec à l'apnée. Ceci entraîne une note inférieure à la moyenne, quel que soit le niveau de performance au 100 m. Il est donc conseillé aux candidats de bien intégrer les barèmes, notamment pour ce qui concerne l'épreuve d'apnée.

Par ailleurs, l'épreuve de course à pied est réalisée sur une piste d'athlétisme en tartan : le port de « pointes d'athlétisme » est autorisé.

2/ Entretien avec le jury :

Voici les attendus :

- Les candidats doivent pour les épreuves d'admission avoir une **bonne connaissance des formations académiques et militaires proposées par les EMSLB.**
- Les candidats doivent se projeter dans leurs futurs environnements professionnels de la médecine des forces et des hôpitaux militaires.
- L'évolution de l'organisation du SSA dans sa préparation aux conflits de haute intensité doit être bien appréhendée.
- La dimension opérationnelle du métier dans le contexte géostratégique actuel doit être parfaitement intégrée.

Le président du jury
Le médecin général Laurent MARTINEZ

